

SEANCE DU 3 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 3 Juillet 2020 à 18h30, selon la convocation de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire, en date du 29 Juin 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

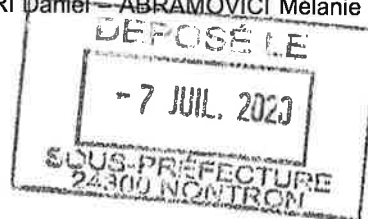
ETAIENT PRESENTS (23) : HERMAN-BANCAUD Nadine – GOURDEAU Jean-Michel – PELISSON Claudine – FOURNIER Jim – PAULHIAC Roselyne – GALLOU Sylvain – DENIS Sandrine – BATISSOU Benoît – GEORGES Marjorie – BALLIGAND André – AYMARD Frédérique – DOUCET Serge – MATHIS Marie Josée – DARNAULT Philippe – LAGARDE Isabelle – DEL SORDO Guillaume – PAULHIAC Valérie – POINET Alain – JUPILLE Stéphanie – JARDRI Daniel – ABRAMOVICI Mélanie – FARGEAS Vincent – DUFORT Nadia -

ABSENTS EXCUSES avec procuration (0) :

ABSENTS EXCUSES sans procuration (0) :

ABSENTS (0) :

Madame Marjorie GEORGES a été désignée en qualité de Secrétaire de séance



N°DEL 2020/5.1/045 – Installation du conseil municipal – Election du Maire

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire sortant, qui a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 28 Juin dernier.

La liste conduite par Madame Nadine HERMAN-BANCAUD – tête de liste « Un renouveau pour Nontron » - a recueilli 641 suffrages et a obtenu 19 sièges. Sont élus :

HERMAN-BANCAUD Nadine – GOURDEAU Jean-Michel – PELISSON Claudine – FOURNIER Jim – PAULHIAC Roselyne – GALLOU Sylvain – DENIS Sandrine – BATISSOU Benoît – GEORGES Marjorie – BALLIGAND André – AYMARD Frédérique – DOUCET Serge – MATHIS Marie Josée – DARNAULT Philippe – LAGARDE Isabelle – DEL SORDO Guillaume – PAULHIAC Valérie – POINET Alain – JUPILLE Stéphanie.

La liste conduite par Monsieur Daniel JARDRI – tête de liste « NONTRON 20/20 » - a recueilli 432 suffrages soit 4 sièges. Sont élus :

JARDRI Daniel – ABRAMOVICI Mélanie – FARGEAS Vincent – DUFORT Nadia.

Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire sortant, a déclaré le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 28 Juin 2020.

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, Monsieur BOURDEAU a cédé la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir Madame Nadine HERMAN BANCAUD, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Madame Marjorie GEORGES a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il a été procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal. La secrétaire de séance a dénombré 23 conseillers régulièrement présents et constaté que le quorum posé par l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales a été atteint.

Le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du maire au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal, conformément aux articles L.2122-4 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales.

La présidente de séance a désigné deux assesseurs pour constituer le bureau de vote :

- Nadia DUFORT
- André BALLIGAND

.../...

Le président de séance a appelé les candidats à l'élection aux fonctions de Maire à se manifester. Madame Nadine HERMAN-BANCAUD et Monsieur Daniel JARDRI présentent leurs candidatures.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a procédé à son vote et déposé lui-même son enveloppe dans l'urne prévue à cet effet. Tous les conseillers ont pris part au vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au premier tour de scrutin, les résultats ont été les suivants :

- a). Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote0
- b). Nombre de votants (enveloppes déposées)23
- c). Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....4
- d). Nombre de suffrages exprimés [b - c]19
- e). Majorité absolue12

Madame Nadine HERMAN-BANCAUD a obtenu la majorité absolue et a été proclamée Maire.

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

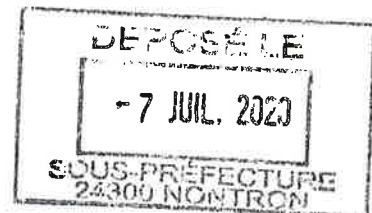
Fait à NONTRON, le 6 Juillet 2020

Le Maire,



Nadine HERMAN BANCAUD

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Nontron le 07/07/2020 et de sa publication le 07/07/2020



SEANCE DU 3 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 3 Juillet 2020 à 18h30, selon la convocation de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire, en date du 29 Juin 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (23) : HERMAN-BANCAUD Nadine – GOURDEAU Jean-Michel – PELISSON Claudine – FOURNIER Jim – PAULHIAC Roselyne – GALLOU Sylvain – DENIS Sandrine – BATISSOU Benoît – GEORGES Marjorie – BALLIGAND André – AYMARD Frédérique – DOUCET Serge – MATHIS Marie Josée – DARNAULT Philippe – LAGARDE Isabelle – DEL SORDO Guillaume – PAULHIAC Valérie – POINET Alain – JUPILLE Stéphanie – JARDRI Daniel – ABRAMOVICI Mélanie – FARGEAS Vincent – DUFORT Nadia -

ABSENTS EXCUSES avec procuration (0) :

ABSENTS EXCUSES sans procuration (0) :

ABSENTS (0) :

Madame Marjorie GEORGES a été désignée en qualité de Secrétaire de séance

N°DEL 2020/5.2/046 – Installation du conseil municipal –Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

Sous la présidence de Madame Nadine HERMAN-BANCAUD, élue Maire, le conseil municipal a été invité à déterminer le nombre des Adjoints au Maire.

Madame le Maire indique que la commune peut disposer au minimum d'un adjoint au Maire et de 6 adjoints au maximum conformément aux articles L.2122-1 à L.2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

→ **DECIDE** de fixer à 6 (six) le nombre d'Adjoints au Maire.

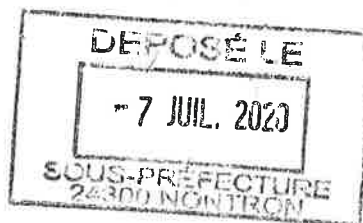
Fait à NONTRON, le 6 Juillet 2020

Le Maire,



Nadine HERMAN-BANCAUD

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Nontron le 07/07/2020 et de sa publication le 07/07/2020



SEANCE DU 3 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 3 Juillet 2020 à 18h30, selon la convocation de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire, en date du 29 Juin 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (23) : HERMAN-BANCAUD Nadine – GOURDEAU Jean-Michel – PELISSON Claudine – FOURNIER Jim – PAULHIAC Roselyne – GALLOU Sylvain – DENIS Sandrine – BATISSOU Benoît – GEORGES Marjorie – BALLIGAND André – AYMARD Frédérique – DOUCET Serge – MATHIS Marie Josée – DARNAULT Philippe – LAGARDE Isabelle – DEL SORDO Guillaume – PAULHIAC Valérie – POINET Alain – JUPILLE Stéphanie – JARDRI Daniel – ABRAMOVIICI Mélanie – FARGEAS Vincent – DUFORT Nadia -

ABSENTS EXCUSES avec procuration (0):

ABSENTS EXCUSES sans procuration (0):

ABSENTS (0) :

Madame Marjorie GEORGES a été désignée en qualité de Secrétaire de séance

N° DEL 2014/5.2/047 – Installation du conseil municipal – Election des adjoints

Sous la présidence de Madame Nadine HERMAN-BANCAUD, élue Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il est rappelé que les adjoints au maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus conformément aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT.

Madame le Maire a désigné deux assesseurs pour constituer le bureau de vote : JUPILLE Stéphanie et DARNAULT Philippe.

Madame le Maire a constaté qu'une liste unique de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a procédé à son vote et déposé lui-même son enveloppe dans l'urne prévue à cet effet. Tous les conseillers ont pris part au vote. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Au premier tour de scrutin, les résultats ont été les suivants :

a). Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b). Nombre de votants (enveloppes déposées)	23
c). Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	4
d). Nombre de suffrages exprimés [b - c]	19
e). Majorité absolue	12

Ont été proclamés Adjoints au Maire par 19 voix :

GOURDEAU Jean Michel, premier adjoint
PELISSON Claudine, deuxième adjoint
FOURNIER Jim, troisième adjoint
AYMARD Frédérique, quatrième adjoint
BALLIGAND André, cinquième adjoint
MATHIS Marie-Josée, sixième adjoint



Fait à NONTRON, Le 6 Juillet 2020

Le Maire,

Nadine HERMAN-BANCAUD

Le Maire certifie exécutoire la
Présente délibération compte
tenu de sa transmission en
sous-préfecture de Nontron le
07/07/2020
Et de sa publication le
07/07/2020.

